

**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles  
**Herausgeber:** Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe  
**Band:** [90] (2002)  
**Heft:** 1468

**Artikel:** A propos du projet de loi de Sarkozy : "Pour une société sans prostitution"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-282450>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

A propos du projet de loi de Sarkozy

## «Pour une société sans prostitution»

Jugé répressif à l'égard des personnes prostituées et cible de nombreuses critiques de la part des associations, le projet de loi élaboré par le Ministère de l'intérieur français et adopté en Conseil des ministres le 23 octobre a été légèrement révisé. Nous publions un extrait d'une réaction du Collectif national des droits des femmes au projet initial, laquelle est suivie du commentaire d'une membre de l'association Fleur de pavé. Deux approches féministes de la prostitution.

COLLECTIF NATIONAL DES DROITS DES FEMMES

«Les mesures concernant la prostitution sont intégrées au projet de loi de Nicolas Sarkozy dans un chapitre sur «la tranquillité et la sécurité publique». Là n'est pas le problème, c'est le sort des personnes prostituées qui est une préoccupation majeure, c'est leur sécurité à elles qu'il faut assurer ! Manifestement, il ne s'agit ici que de cacher l'existence du système prostitutionnel, et non pas de lutter contre. Il est absurde d'imaginer que ces mesures vont aider ces personnes. Bien au contraire, cela va les enfermer, les stigmatiser et les mettre en danger encore plus. Les «acheteurs» ne sont poursuivis que lorsque les personnes qu'ils abusent dans le système prostitutionnel sont mineures (c'était déjà une disposition antérieure) ou dont «la vulnérabilité due à une maladie, une infirmité, une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse est apparente ou connue de son auteur». Mais qu'en est-il de toutes les autres personnes réduites à l'esclavage, sous la coupe de proxénètes ? Nous voulons une responsabilisation des «acheteurs», acteurs parmi d'autres et bénéficiaires du système d'exploitation que constitue la prostitution. Ce projet de loi remet en cause le principe abolitionniste dont se prévaut la France, et qui n'était déjà pas réellement appliqué, étant donné que tout le volet des alternatives à la prostitution n'a jamais été mis en place. Nous nous opposons à toute pénalisation des

personnes prostituées : la répression vise les personnes prostituées, qui sont les victimes du système prostitutionnel, et seront donc doublement victimes. (...)

### Nous exigeons :

L'accès sans discrimination des personnes en situation de prostitution à tous les droits sociaux existants et l'élargissement de ces droits ; des politiques sociales de lutte contre la pauvreté, la précarité, le chômage, les exclusions et toutes les formes de discriminations et pour la formation, pour le droit au logement et l'augmentation des minima sociaux ; des politiques d'envergure, fortes et durables de lutte contre les violences à l'encontre des jeunes filles et des femmes ; des politiques systématisques de formation des jeunes garçons dans l'Education nationale et des politiques d'information et de sensibilisation en direction des hommes pour leur faire prendre conscience de ce qu'est le système prostitutionnel et faire en sorte qu'ils refusent d'en être complices et/ou acteurs ; une lutte efficace contre les proxénètes français ou étrangers et contre les réseaux de traite, y compris par une coopération internationale ; un numéro vert d'aide aux personnes dans la prostitution qui serait un service pris en charge par des associations et des travailleurs-ses sociaux-les, autonome par rapport à l'Etat. (...)

Texte intégral : <http://maisondesfemmes.free.fr/revue/violences/prostitution/cndf.htm>

### «Moraliste et normatif»

Tout d'abord, il faut remettre ce texte dans le contexte français dont l'histoire se caractérise par une tradition abolitionniste ; c'est-à-dire qui vise l'abolition de toutes règles susceptibles de légaliser la prostitution de manière à envisager, par une politique adaptée, sa disparition ; tant au niveau des prises de position féministes qu'au niveau légal. Il s'agit donc d'une réalité assez différente de celle que l'on connaît en Suisse, où la prostitution n'est pas réglementée au niveau fédéral, mais où les cantons ont la possibilité d'en réglementer les conditions d'exercice (modes, heures, lieux). La loi Sarkozy, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens qui ont légiféré, vise principalement la prostitution de rue. En l'occurrence, la prostitution visible, alors que les plus récentes études montrent que le marché du sexe s'est déplacé vers d'autres lieux (salons de massage, hôtels de passe (dans certains pays), clubs échangistes, etc.). Dans la rue, on retrouve les individus les plus vulnérables, notamment les personnes clandestines et toxicomanes. Ce texte a pour but d'éviter que le projet de loi de Nicolas Sarkozy ne passe. Tout le monde est d'accord pour dire que celui-ci est inacceptable, mais le but ultime de ces féministes est que les personnes qui sont dans la prostitution en sortent. Celles qui veulent en sortir doivent avoir les recours pour le faire, c'est clair. Mais je trouve ce discours très moraliste et normatif. Certaines des revendications énoncées dans ce texte sont légitimes ; ce sont les idées qui les sous-tendent qui me laissent perplexe. En le lisant, ce qui saute aux yeux, ce sont certains termes utilisés : «système prostitutionnel» ; «système d'oppression» ; l'utilisation récurrente du terme de «victimes» pour désigner les personnes qui se prostituent. Ces termes, souvent employés par les féministes françaises du courant abolitionniste, peuvent donner l'illusion que la prostitution constitue un système organisé cohérent et homogène, alors que ce n'est pas ce que l'on constate sur le terrain. Ce type de discours laisse croire que toutes les femmes qui se prostituent sont dans la même situation d'esclavage et de violence ; or la réalité est beaucoup plus complexe. Et beaucoup plus nuancée que l'image sensationnaliste rapportée par les médias.

CAROLINE CRELIER \*